

Dégradations de la carrière des fonctionnaires pour le « redressement des finances publiques » tout en prétendant maintenir la progression des rémunérations et l'attractivité des métiers : mauvaise augure à la Cour des comptes

C'est une « feuille de synthèse » aux conséquences potentiellement funestes pour les fonctionnaires que vient de publier la Cour des comptes (1). La Cour a pris l'habitude depuis longtemps de ne pas ménager les conditions de travail et de rémunération des fonctionnaires, particulièrement celles des enseignants (2) sans être toujours suivie. Mais un gouvernement réduit à traquer la moindre économie partout afin de diminuer un déficit budgétaire persistant pourrait être tenté d'appliquer toutes les recommandations de ce document allant dans ce sens, même les plus dommageables pour la qualité et l'exercice de l'enseignement en France, déjà bien mal en point (3). L'actuel gouvernement applique déjà, comme ses prédécesseurs, deux de ces mesures :

- ➔ le « gel » du point d'indice de la fonction publique, reconduit pour 2027 après trois années successives de stagnation (4).
- ➔ la diminution du nombre de professeurs dans le futur budget 2027 en discussion à l'Assemblée nationale fixée à 1588 postes (5), prétextant de la baisse démographique.

Sur le « gel » du point d'indice, la Cour des comptes propose une « trajectoire pluriannuelle d'évolution de la valeur point d'indice » mais avec une « sous indexation concertée et pluriannuelle de cette valeur » ! Mais quel gouvernement acceptera de se lier à un plan pluriannuel qui l'empêcherait d'ajuster chaque année son budget systématiquement en déficit ? Et quels interlocuteurs pour cette concertation de la sous indexation du point ? Quasiment aucun syndicat de fonctionnaires n'acceptera de signer un tel plan prévoyant une sous indexation du point d'indice sur plusieurs années.

La Cour des comptes évalue à 45 000 le nombre de postes d'enseignants qui pourraient être supprimés entre 2026 et 2032 en raison de la baisse démographique mais en restant muette sur la conséquence pratique dans les classes françaises : un nombre d'élèves par classe maintenu le plus élevé de l'UE (6) qui empêchera toute remontée du niveau de l'enseignement français.

Cette feuille de synthèse a été publiée au moment où le mouvement lycéen commençait avec entre autres revendications d'avoir des professeurs remplaçants (7). Il est difficile de dire au moment où sont rédigées ces lignes si ces suppressions seront bien actées dans le budget 2027. Et il est encore plus difficile de se projeter après les élections présidentielle et législatives du printemps 2027. Le gouvernement issu des élections consentira-t-il à diminuer le nombre d'élèves par classe ou fera-t-il fi des promesses qui auront été faites aux lycéens et aux professeurs (8) pendant la campagne électorale en raison de la situation financière « catastrophique » qu'il « découvrira » en arrivant aux affaires ?

Une autre piste évoquée par la Cour des comptes pour réaliser des économies sur le dos des fonctionnaires consiste à ralentir l'avancement automatique d'échelon et de grade. Rappelons qu'un professeur certifié ou assimilé doit attendre 18 ans de carrière pour voir son traitement mensuel net atteindre 2500 euros et il devra attendre au moins 8 années de plus avant d'atteindre les 3000 euros net mensuels en passant à la hors classe (9). Or si cet allongement de la durée des échelons et de grade ne sera pas trop visible sur le traitement des agents de catégorie A non enseignants en raison du montant élevé des primes et indemnités qu'ils perçoivent par rapport à celles des enseignants (10), il n'en sera pas de même pour les professeurs qui devront patienter plusieurs années de plus

avant d'atteindre le sommet de leur grille de rémunération, ou multiplier les heures supplémentaires et donc travailler plus. Mais cela n'empêche pas la Cour des comptes de vouloir paradoxalement une « amélioration de l'attractivité » des métiers de la fonction publique ! Ce n'est pas avec ce genre de propositions que l'enseignement va attirer les volontaires, même en deuxième carrière. Elles donnent plutôt l'envie de fuir.

1 https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2026-09/20260921-note-structurelle-Masse-salariale_1.pdf

2 Messages n°37 page 14 <https://le-sages.org/Messages/MESSAGES37.pdf>

3 https://le-sages.org/documents2/Redressement_ecole_PISA_2026.pdf

4 La dernière hausse du point d'indice a eu lieu en 2023 après plusieurs années de « gel ».

5 <https://atlantico.fr/article/decryptage/pour-sauver-les-lycees-supprimons-ces-1-588-postes-masseix>

6 <https://www.vie-publique.fr/en-bref/287694-systeme-educatif-comparaison-entre-les-pays-de-lunion-europeenne>

7 <https://www.cnews.fr/france/2026-09-29/blocus-des-lycees-que-revendiquent-vraiment-les-eleves-1926271>

8 <https://www.capital.fr/economie-politique/de-200-a-500-euros-net-gabriel-attal-promet-la-plus-forte-hausse-du-salaire-des-profs-1530879>

9 <https://www.education.gouv.fr/la-remuneration-des-enseignants-7565>

10 Soit 1000 euros mensuels de plus en moyenne https://le-sages.org/documents2/Mouvement_social_FP_29sept2026.pdf

